



CC de Haute Charente (Siren : 241600568)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Roumazières-Loubert
Arrondissement	Confolens
Département	Charente
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	30/12/1996
Date d'effet	30/12/1996

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Christian FAUBERT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	65, route nationale
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	16270 ROUMAZIERES-LOUBERT
Téléphone	05 45 71 07 79
Fax	05 45 71 70 04
Courriel	hautecharente.cdc@wanadoo.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	24 287
Densité moyenne	32,46

Périmètre

Nombre total de communes membres : 37

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
16	Beaulieu-sur-Sonnette (211600358)	258
16	Brigueuil (211600648)	1 073
16	Chabanais (211600705)	1 883
16	Chabrac (211600713)	572
16	Chasseneuil-sur-Bonnieure (211600853)	3 335
16	Chassenon (211600861)	879
16	Cherves-Châtelars (211600960)	424
16	Chirac (211601000)	772
16	Etagnac (211601323)	970
16	Exideuil (211601349)	1 076
16	Genouillac (211601497)	630
16	La Péruse (211602594)	560
16	Le Grand-Madieu (211601570)	153
16	Le Lindois (211601885)	342
16	Lésignac-Durand (211601836)	185
16	Les Pins (211602610)	459
16	Lussac (211601950)	291
16	Massignac (211602123)	397
16	Mazerolles (211602131)	351
16	Mazières (211602149)	101
16	Montemboeuf (211602255)	716
16	Mouzon (211602396)	136
16	Nieuil (211602453)	933
16	Parzac (211602552)	138
16	Pressignac (211602701)	392
16	Roumazières-Loubert (211601927)	2 576
16	Roussines (211602891)	270
16	Saint-Claud (211603089)	1 113
16	Saint-Laurent-de-Céris (211603295)	807
16	Saint-Mary (211603360)	369
16	Saint-Quentin-sur-Charente (211603451)	205
16	Saulgond (211603634)	516
16	Sauvagnac (211603642)	75
16	Suaux (211603758)	416
16	Suris (211603766)	284
16	Verneuil (211603980)	97
16	Vitrac-Saint-Vincent (211604160)	533

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 19

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Assainissement non collectif <i>Contrôle de l'assainissement non collectif et création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).</i></p> <p>- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés</p> <p>- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Traitement des ordures ménagères et autres déchets. Traitement ultime des déchets industriels banals.</i></p> <p>- Autres actions environnementales <i>Les actions de protection et mise en valeur de l'environnement sont engagées en fonction du projet de développement communautaire. Mise en place et gestion d'une activité d'utilité sociale ayant pour mission : - l'entretien des espaces verts et les petits travaux de maintenance des équipements touristiques d'intérêt communautaire, - l'ouverture des sentiers de randonnée et leur entretien. Intégrer la démarche Développement Durable dans chacune des actions menées par la communauté de communes de Haute Charente. Energies renouvelables.</i></p>
<p>Sanitaires et social</p> <p>- Action sociale <i>L'action sociale d'intérêt communautaire est engagée en fonction du projet de développement communautaire pour le volet concernant : - l'insertion sociale et professionnelle des personnes bénéficiant du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), de l'allocation spécifique de solidarité ou de l'allocation de parent isolé, - l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Cette insertion s'effectuera dans le domaine de la protection et de la mise en valeur de l'environnement (compétence optionnelle)</i></p>
<p>Développement et aménagement économique</p> <p>- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique <i>Création, aménagement, gestion et entretien des zones d'activités communautaires. I : Sont déclarées d'intérêt communautaire les zones d'activités nommées ci-dessous et situées le long de la RN 141 : ZONES EXISTANTES : 1. commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure : ZAE La Métairie Neuve 2. commune de Roumazières-Loubert : ZAE Le Bois de la Marque ZONES A CREEER : 1. commune de Chabanais : ZAE de Chassat 2. commune d'Exideuil-sur-Vienne : ZAE de Chantalouette 3. commune d'Etagnac : ZAE Les Forts Ces trois zones, à vocation à être classées d'intérêt communautaire, seront intégrées dans les biens de la communauté de communes en fonction des besoins ou des opportunités d'installation d'entreprises. II : Des zones d'activités communautaires pourront être créées sur le territoire de la Haute-Charente : La zone devra : - être située à proximité d'une route nationale ou de voies de communication pouvant supporter l'augmentation du trafic routier engendrée par l'activité de la zone, - accueillir au moins une entreprise à sa création et engendrer la création d'au moins 10 emplois temps plein, - appliquer la politique environnementale de l'Union européenne - protection de l'environnement - intégration environnementale - développement durable - principe pollueur payeur, - créer et pérenniser des emplois au plan local.</i></p> <p>- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>Les actions de développement économique sont engagées en fonction du projet de développement communautaire. Aider les entreprises industrielles, artisanales, prestataires de services à leur installation ou développement, par le biais d'atelier-relais ; Acquérir et remettre en état les bâtiments vides pour une ré-affectation industrielle, artisanale, commerciale ou prestataires de services ; ces locaux seront situés à proximité d'une route nationale ou de voies de communication pouvant supporter un trafic routier important. Toutes autres actions susceptibles de favoriser le développement économique de l'ensemble du territoire par le biais du comité de Bassin d'Emploi et de l'adhésion à Haute Charente Initiative. Actions d'aide à la promotion et à la commercialisation de produits locaux contribuant à la notoriété du territoire intercommunal (dépliants publicitaires, stands sur les foires et salons). Création de multiples ruraux : Le</i></p>

multiple rural doit répondre aux critères cumulatifs suivants : - l'activité doit rendre service à la population avec un rayonnement extra-communal, critère défini après une étude de faisabilité déterminant la zone de chalandise ; - l'activité doit être localisée dans le bourg, afin d'éviter le mitage et l'abandon d'anciens locaux, avec la possibilité de stationnement proche, - le projet doit répondre au dernier commerce dans sa spécialité et ne pas risquer de compromettre l'existence de commerces proches : les commerces relevant de communes disposant d'une bonne structure commerciale sont exclus, - les transferts d'activité sont exclus.

Développement et aménagement social et culturel

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

Les actions de construction et de rénovation, entretien et fonctionnement d'équipements culturels sont engagées en fonction du projet de développement communautaire. Construction, rénovation, entretien et fonctionnement d'équipements culturels d'intérêt communautaire : - sont déclarés d'intérêt communautaire les équipements culturels constituant une structure spécifique et unique sur le territoire communautaire, pouvant profiter à l'ensemble des habitants du territoire communautaire.

- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements sportifs

Les actions de construction et de rénovation, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et de loisirs sont engagées en fonction du projet de développement communautaire. Construction, rénovation, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire. Sont déclarés d'intérêt communautaire les équipements sportifs ou de loisirs constituant une structure spécifique et unique sur le territoire communautaire, pouvant profiter à l'ensemble des habitants du territoire communautaire ; Sont déclarés d'intérêt communautaire les 5 piscines publiques situées à Chasseneuil-sur-Bonnieure, Saint-Claud, Roumazières-Loubert, Chabanais et Montemboeuf et les 5 gymnases situés à Chasseneuil-sur-Bonnieure (2), Roumazières-Loubert, Chabanais et Montemboeuf.

- Activités culturelles ou socioculturelles

La communauté de communes peut participer financièrement au soutien d'activités culturelles d'intérêt communautaire : sont déclarées d'intérêt communautaire les activités organisées sur le territoire communautaire ayant une notoriété territoriale et extra-territoriale (départementale et régionale) ; Animation de l'Été Actif en Haute Charente ;

- Activités sportives

La communauté de communes peut participer financièrement au soutien d'activités sportives d'intérêt communautaire : sont déclarées d'intérêt communautaire les activités organisées sur le territoire communautaire ayant une notoriété territoriale et extra-territoriale (départementale et régionale) ; Animation de l'Été Actif en Haute Charente ;

Aménagement de l'espace

- Constitution de réserves foncières

Création et gestion de zones d'aménagement différé, afin de permettre une maîtrise foncière autour : - des zones d'activités d'intérêt communautaire - des pôles touristiques d'intérêt communautaire

- Etudes et programmation

Projet de développement communautaire à partir : - du diagnostic exhaustif de l'état des lieux (population, habitat, économie, agriculture, commerces, services, administrations, scolaire, sport, culture, personnes âgées, jeunes, etc. - du recensement des manques et des potentialités en débordant sur les territoires limitrophes, - de la prise en compte des projets à court et moyen terme de chaque commune.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

Les actions concernant la voirie sont engagées en fonction du projet de développement communautaire. - réalisation et entretien des dessertes des zones communautaires d'activités économiques, - participation à l'équipement permettant l'accès à la zone.

Développement touristique

- Tourisme

Les actions de développement touristique sont engagées en fonction du projet de développement communautaire. La communauté de communes de Haute-Charente fait le choix du développement d'un tourisme durable. Elle reste le principal opérateur du développement touristique de l'ensemble communautaire : - accueil, information touristique et promotion touristique, - coordination des acteurs locaux du tourisme, - élaboration et mise en oeuvre de la politique communautaire du tourisme, - gestion des actions de promotion touristique de l'ensemble communautaire, - recherche et élaboration de produits touristiques de l'ensemble communautaire. Réalisation d'équipements touristiques d'intérêt communautaire : I

- Equipements touristiques d'intérêt communautaire existants : - le village de gîtes du Cruzeau, - l'Aventure Parc, - la Maison des Lacs, - le Camping des Lacs, - le petit Camping de la Guerlie, - la base nautique de Verneuil, - les aires de détente, les aires de camping car et les pontons handi pêche situés autour des lacs de Haute Charente. II - Equipements touristiques d'intérêt communautaire à créer : L'équipement doit répondre aux critères cumulatifs suivants : - contribution à l'attraction touristique du territoire, - accessibilité pour tous, - évaluation sincère du taux de fréquentation prévisible, - ne pas compromettre l'existence d'équipements similaires proches, - présence de tous les réseaux nécessaires. L'équipement ainsi créé : - devra intégrer la Démarche Environnementale et obtenir le label Tourisme et Handicap, - pourra faire l'objet d'une gestion directe ou privée, - devra participer au développement économique du territoire en employant ses richesses locales tant dans la conception, la réalisation et le fonctionnement, à compétences équivalentes. Ne pourront être créés des équipements touristiques à caractère sportif et de loisir qu'en l'absence d'équipement de cette nature sur le territoire.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

Les actions de la politique du logement et du cadre de vie sont engagées en fonction du projet de développement communautaire, pour le volet concernant : - le logement des personnes âgées à proximité des services, est déclaré d'intérêt communautaire, la MARPA située sur la commune de Montemboeuf - le logement des personnes en situation de précarité. Développement d'une politique du logement destinée à la réhabilitation de l'habitat ancien : - études diagnostic définissant les besoins, - OPAH ou toutes autres procédures.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

Autres

- NTIC (Internet, câble...)

Technologies de l'information et de la communication (TIC). Soutien aux particuliers dans le but de réduire la fracture numérique sur le territoire de la Charente Limousine. Soutien aux communes et aux associations partenaires de la communauté de communes de Haute-Charente pour le développement des TIC dans tous les domaines au niveau du territoire de la CDC.

- Autres

Numérisation du cadastre des communes. Suivi et retranscription des modifications cadastrales avec le concours du service des impôts ; Aider les communes à se doter d'outils de planification de l'espace (cartes communales ou PLU) en participant jusqu'à 50 % de la part des études restant à la charge de la commune ; Rénovation et mise en valeur du petit patrimoine (recensement et état des lieux de ce patrimoine - programmation de remise en état avec un fonds de concours apporté par la communauté de communes à la commune sur laquelle est situé ce patrimoine - adoption avant engagement des travaux d'une convention précisant que l'entretien de l'ouvrage restera à la commune). Sont considérés petit patrimoine des éléments situés sur le domaine public, naturels ou bâtis d'usage commun (puits, fontaine, etc) ou présentant une valeur architecturale, historique ou religieuse (calvaire, etc) ; Prise en charge de la participation au contingent du SDIS ; Mise en oeuvre de toute action permettant de lutter contre la désertification médicale en Haute-Charente et notamment la construction et l'exploitation de maisons de santé pluridisciplinaires ; Création et délimitation de zone de développement de l'éolien.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
16	SYND MIXTE DEPARTEMENTAL POUR L'INFORMATIQUE ET LES TECHNOLOGIES DE COMMUNICATION (251602785)	SM ouvert	371 867
16	SYND MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DE LA CHARENTE (251600060)	SM ouvert	366 776
16	SYND DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DE LA CHARENTE dit CALITOM (251602660)	SM fermé	254 729
16	SYND MIXTE PAYS DE LA CHARENTE LIMOUSINE (251600482)	SM fermé	37 567
16	SYNDICAT "CHARENTE EAUX" (251601464)	SM ouvert	371 867

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2015 - millésimée 2012)